



Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation

Adresse : 8 Avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 08

Courriel : secretariat-kep@univ-lyon1.fr

Lyon, le 26 février 2019

Admission en 1^{ère} année de masso-kinésithérapie : Procédure de candidature et modalités de sélection des étudiants de licence à l'UFR STAPS et à la FST - Portail SVT : Rentrée de Septembre 2019

Attention : Seuls sont concernés par cette procédure les étudiants inscrits régulièrement à l'Université Lyon 1 et n'ayant pas pu prétendre au dispositif d'admission par passerelle (« article 25 ») pour la rentrée de septembre 2019 (c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas déjà titulaires d'un grade ou d'un diplôme au moins équivalent à une licence au 1^{er} mars 2019).

1. Critères d'éligibilité :

- ✓ L1 STAPS ou L1 STS - portail SVT validée, au moment de l'étude des dossiers de candidature
- ✓ Non titulaire d'un grade ou d'un diplôme licence ou supérieur au moment de la date de clôture de dépôt des candidatures pour la passerelle « article 25 » (1^{er} mars 2019)

2. Critères de sélection :

- **Résultats académiques**, avec une attention particulière sur les matières fondamentales et les compétences transversales, à savoir :
 - Pour la filière STS : UE « De la cellule à l'organisme » et UE transversales,
 - Pour la filière STAPS : UE Anatomie fonctionnelle, UE Physiologie de l'exercice et UE Psychologie du développement,
 - Pour les candidats ayant validé une L1 par équivalence : UE acquises en 1^{ère} année universitaire et se rapportant aux matières fondamentales ;
- **Projet professionnel**, en lien avec le métier de masso-kinésithérapeute.

Pour l'évaluation et le classement des dossiers, le projet professionnel sera prépondérant sur les résultats académiques.

3. Jury de sélection :

- Directeur de l'ISTR ;
- Directeur de l'IFMK - Lyon 1 ;
- 1 Représentant de l'équipe pédagogique de l'IFMK – Lyon 1 ;
- 1 Représentant des terrains de stage.

